

## **AVANT-PROPOS**

### **« IL FAUT RENDRE POSSIBLE CE QUI EST NÉCESSAIRE » : DÉVELOPPEMENT DE L'ARCHÉOLOGIE RÉUNIONNAISE ET DE L'OCÉAN INDIEN**

Jean-Paul JACOB

Conservateur général honoraire du Patrimoine

Ancien président de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap)

La formule de bon sens mais si pertinente du cardinal de Retz, « *Il faut rendre possible ce qui est nécessaire* », s'applique parfaitement à l'émergence et au développement de l'archéologie française dans l'océan Indien : une longue et lente prise de conscience de l'intérêt et de la nécessité de telles recherches, suivie d'une toute aussi lente mise en place des moyens humains et matériels nécessaires pour rendre possible une recherche archéologique moderne et de qualité, ici comme partout ailleurs. Une recherche qui n'a d'ailleurs guère tardé à porter ses fruits, comme nous pouvons le constater en particulier à la lecture de ces deux volumes intégralement dédiés à l'archéologie de ces régions.

En France métropolitaine, l'archéologie a été organisée et dotée pour la première fois d'une véritable structure administrative en 1941 par la loi du 27 septembre dite « *loi Carcopino* »<sup>1</sup> du nom du Secrétaire d'État à l'Éducation nationale et à la jeunesse de 1941 à 1942, un historien reconnu, spécialiste de la Rome antique. Dans un contexte particulièrement délicat, il s'agissait de donner un cadre à la discipline afin, entre autres raisons, de tenter d'éviter le pillage et l'exploitation de notre patrimoine le plus ancien par l'occupant<sup>2</sup>. Mais, lors de sa promulgation, les

---

<sup>1</sup> Cette loi n° 41-4011, jugée utile et opportune, sera validée à La Libération (Ordonnance n° 45 – 2092 du 13 septembre 1945). Voir de façon générale : Jean-Pierre REBOUL, « Les lois Carcopino et l'archéologie sous Vichy », dans *Les Nouvelles de l'archéologie*, n° 106, février 2007, pp. 34-46 ; Jean-Pierre REBOUL, « Genèse et postérité des lois Carcopino » dans Christian LANDES, Jean-Paul DEMOULE (dir.), *La fabrique de l'archéologie en France*, La Découverte – Inrap, 2009, pp. 120-133 ; Voir également *infra*, note 7.

<sup>2</sup> Éve GRAN-AYMERICH, *Naissance de l'archéologie moderne, 1798-1945*, CNRS Éditions, Paris, 1998, 534 p., p. 464. Pour d'autres, c'est tout simplement une loi « vichyste » : Laurent OLIVIER, « L'archéologie française et le régime de Vichy », dans *Les nouvelles de l'archéologie*, n° 67, 1997, pp. 17-22. À la libération, après six mois de détention et une libération anticipée en février 1945, la Haute Cour de Justice rendra un arrêt de non-lieu pour « service rendu à la résistance » en faveur de Jérôme Carcopino.

territoires qui allaient devenir les départements d’Outre-mer étaient encore des colonies et cette législation ne leur était pas applicable.

La loi du 19 mars 1946 qui les érige en départements<sup>3</sup>, précisait que «... *les lois et décrets actuellement en vigueur dans la France métropolitaine et qui ne sont pas encore appliqués dans les colonies feront, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1947, l’objet de décrets d’application à ces nouveaux départements* ». Mais, alors même que ce délai était prolongé jusqu’à la fin de l’année, force est de constater que ce ne sera pas le cas pour la loi « Carcopino ». Il faudra attendre encore bien longtemps et profiter de la loi n° 65-947 du 10 novembre 1965 qui étendait aux départements d’Outre-mer le champ d’application de plusieurs textes relatifs à la protection des sites et monuments historiques, pour introduire un « cavalier législatif » et que l’application de la loi soit enfin promulguée<sup>4</sup>. Ce qui ne veut pas dire que dès lors tout sera mis rapidement en place<sup>5</sup> ! Sage lenteur de l’administration ? Pas seulement peut-être.

Si le premier article de la loi de 1941 ne fixait pas de limite chronologique à l’archéologie définie comme « *fouilles et sondages ... à l’effet de recherches de monuments ou d’objets pouvant intéresser la préhistoire, l’histoire, l’art ou l’archéologie...* », l’administration en posait pourtant clairement une : les Directions des Antiquités historiques<sup>6</sup> mises en place dans le cadre de la loi devaient gérer les périodes « *celtiques, grecques et gallo-romaines* »<sup>7</sup>. En dehors de ces périodes : point de salut.

---

Pour l’anecdote, encore en juin 1985, alors que je poursuivais devant la Cour d’appel de Besançon un notaire, numismate et détectoriste condamné en première instance, son défenseur avait expliqué à la Cour, afin de dénigrer et discréditer mes poursuites, qu’elles s’appuyaient sur une loi « vichyste » ! (voir note 81).

<sup>3</sup> Le 12 février 1946, les députés des quatre « vieilles colonies » (Pour La Réunion, Raymond Vergès) déposent devant l’Assemblée nationale constituante une proposition de loi portant modification du statut colonial. Le texte leur octroyant celui de département est adopté à l’unanimité le 14 mars 1946 (Loi 46-451) et promulgué le 19 du même mois.

<sup>4</sup> Les autres collectivités territoriales d’outremer ne sont pas concernées car les compétences culturelles font partie de leurs attributions propres.

<sup>5</sup> Je prends ici l’exemple de la Guyane que je connais un peu mieux pour y avoir rempli la fonction de Drac. En 1972, une « circonscription archéologique » y est créée qui sera dirigée par trois « directeurs indemnitaires »\* successifs dont aucun n’était, de près ou de loin, archéologue. En 1987, un directeur des Antiquités, archéologue cette fois, la gère depuis Fort-de-France, à 1 500 km de là, en parallèle avec la Martinique sans, là encore, de grands résultats. Ce n’est qu’en 1992 que la Guyane est une circonscription avec pour la première fois à sa tête un archéologue professionnel à plein temps et résidant sur place. Par ailleurs, peu de temps après ma prise de fonction en 1996, profitant de l’achèvement de l’opération de sauvetage dite de « Petit saut », j’avais passé un accord avec l’Association pour les fouilles archéologiques nationales (Afan) pour fixer à Cayenne, en les hébergeant gracieusement dans une annexe de la DRAC, au moins deux de ses agents, afin que nous puissions intervenir plus facilement pour des opérations de sauvetage. Ce petit groupe « à géométrie variable », alors dirigé par Sylvie Jérémie, était également destiné à rayonner dans les deux autres DOM américains. Voir aussi infra notes 17 et 18. Pour une vision plus générale sur l’archéologie dans les quatre DOM : Jean-Pierre GIRAUD, « Les services régionaux de l’archéologie d’outremer », dans Xavier DELESTRE (dir.), *Les services régionaux de l’archéologie. 1991-2021. Trente ans d’une histoire en mouvement*, Éditions du patrimoine, Paris, 2021, pp. 38-45. Jean-Pierre Giraud a été CRA de la Martinique durant les années 1990.

\*C’est à dire qu’ils exercent cette mission en sus de leur activité principale.

<sup>6</sup> À côté des directions des Antiquités préhistoriques chargées pour leur part de gérer tout ce qui est antérieur à la période celtique. La fusion des deux directions en un seul service au sein des Drac se fera progressivement à partir du milieu des années 1980, service qui prendra alors le nom de « direction des Antiquités ». Voir la synthèse de Gérard AUBIN, Jean-Claude PAPINOT, « Les directions des antiquités. 1942-1991 », dans *Les services régionaux de l’archéologie, op. cit.*, pp. 22-30.

<sup>7</sup> Article 2 du décret du 13 septembre 1945, modifié le 23 avril 1964 et qui sera abrogé le 14 août 1991, après être tombé en désuétude, pour ne pas dire dans l’oubli. En fait, il y avait eu une seconde loi Carcopino, du 21 janvier 1942 qui, à travers l’organisation du contrôle par une commission du CNRS des fouilles en Métropole,

Dans ces conditions, il fallait que les archéologues s'affranchissent de ce carcan administratif mais aussi, et peut-être surtout, effectuent un véritable « changement de logiciel » pour s'intéresser au Moyen Âge et aux époques encore plus récentes. C'est que longtemps nous avons vécu avec le paradigme, avec la fiction, que les historiens nantis des archives écrites et d'une abondante iconographie savaient tout de ces périodes. Aussi, la recherche archéologique qui, témérairement, était pratiquée sur des sites du Moyen Âge et, pire encore, de périodes plus proches de nous, ne pouvait-elle être considérée que comme une « science auxiliaire de l'histoire » ou encore une « fille des Beaux-arts », servant de complément et surtout d'illustration aux travaux des historiens, sans contribuer notablement à l'avancement de la connaissance<sup>8</sup>.

Lorsqu'en 1961, Jean Hubert fait le point sur « *L'archéologie médiévale* » dans un ouvrage collectif intitulé *L'histoire et ses méthodes*, il livre juste une excellente synthèse sur « l'archéologie » monumentale<sup>9</sup>. Il faudra attendre encore pour voir émerger l'archéologie médiévale telle que nous l'entendons, et qu'André Debort écrive en 1991 « *Les vingt ans de la Société des médiévistes coïncident à un peu près avec l'âge de l'archéologie médiévale en France, du moins en tant qu'activité réellement scientifique. Il est donc très difficile, voire proche de la gageure, de prétendre faire le point de ses apports à l'histoire, de ses progrès comme de ses insuffisances ... quand on sait l'essor spectaculaire et parfois désordonné qu'elle connaît depuis quelques années* »<sup>10</sup>.

Pour sa part, le ministère de la Culture, créé au début de l'année 1959 sous le nom de *ministère d'État chargé des Affaires Culturelles*, continue de se structurer et de s'étoffer<sup>11</sup>. Les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), après un long processus initié dès André Malraux, sont mises en place en 1977 en Métropole par un décret de Françoise Giroud, secrétaire d'État à la Culture<sup>12</sup>. Elles sont implantées dans les départements ultramarins durant les années 1980 et encore plus tardivement en Guyane ; de façon plus spécifique, en 1982 à La Réunion où elle prend en 2011 le nom de DAC OI, puis en 2018 celui de DAC de La Réunion. Ces structures administratives,

---

mettait en place une série de circonscriptions archéologiques. Cette seconde loi sera abrogée à la Libération mais le décret du 13 septembre 1945 (n° 45-2098) qui s'y substitue en reprend de larges extraits. Les circonscriptions archéologiques seront définies par l'arrêté du 14 décembre 1945, modifié par celui du 19 novembre 1946. Elles sont alors au nombre de 12 pour la préhistoire et 17 pour l'histoire.

<sup>8</sup> Il est symptomatique de constater que si la revue nationale *Gallia – Fouilles et monuments archéologiques en France métropolitaine* est créée dès 1943 pour rendre compte des résultats des fouilles (elle sera dédoublée en 1958 avec la création de *Gallia préhistoire* et plus tard encore avec l'apparition de *Gallia informations*), il faudra attendre 1971 pour voir la création de la revue *Archéologie médiévale* qui avait pour ambition de jouer le même rôle que *Gallia* pour cette période de l'histoire.

<sup>9</sup> Jean HUBERT, « L'archéologie médiévale », dans Charles SAMARAN (dir.), *L'histoire et ses méthodes*, Paris, Gallimard, Encyclopédie de la Pléiade, 1961, 1792 p., pp. 1226 à 1241.

<sup>10</sup> André DEBORT, « L'archéologie médiévale », dans Michel BALARD (dir.), *L'histoire médiévale en France. Bilan et perspectives*, Paris, Seuil, 1991, pp. 219-245 (citation p. 219). À l'occasion d'un hommage à Michel de Boüard, professeur (et doyen) à l'université de Caen, un des pionniers de l'archéologie médiévale moderne en France, Joëlle Burnouf retrace l'évolution de la discipline dans laquelle il a joué un rôle important : Joëlle BURNOUF, « Michel de Boüard archéologue médiéviste, entre « la bonne doctrine » et « l'archéologie moderne » : « De l'histoire à la fouille, de la fouille à l'histoire » », dans *Annales de Normandie*, 2012 (62<sup>e</sup> année), pp. 95-107.

<sup>11</sup> Nathalie GENET-ROUFFIAC (dir.), « Éléments d'histoire administrative. Ministère de la Culture 1959-1996, Comité d'histoire du ministère de la Culture », dans *Travaux et documents* n° 5, 1997, 150 p. (plus particulièrement : direction du Patrimoine, pp. 97-103) ; Maryvonne DE SAINT-PULGENT, *Culture et communication. Les missions d'un grand ministère*, Découverte Gallimard, Paris, 2009, 128 p.

<sup>12</sup> Après une expérimentation débutée en 1969 par la mise en place de trois premières directions régionales. Françoise MOSSER, « Drac » dans COLLECTIF, « 50 ans. Ministère de la culture et de la communication », Numéro hors-série de la brochure annuelle des célébrations nationales, Paris, 2009, pp. 30-31.

dépendant alors directement du ministère de la Culture, traitent dans chaque région de toutes ses compétences (patrimoine, musées, spectacle vivant, art plastique, livre et lecture, musique et danse ...). Ainsi, c'est au titre de leurs compétences patrimoniales, que les DRAC intègrent en leur sein les directions des Antiquités.

Ce n'est qu'en 1991 que la sous-direction de l'Archéologie du ministère de la Culture implante des embryons de services archéologiques au sein des DRAC dans les départements d'Amérique. Elle a profité de la préparation de la loi du 6 février 1992<sup>13</sup>, ainsi que de l'occasion offerte par une série de restructurations, dont la transformation des « *directions des Antiquités* » en « *services régionaux de l'Archéologie* »<sup>14</sup>, en particulier pour se couler dans le moule de la future vague de déconcentrations. Mais elle a oublié au passage La Réunion et l'océan Indien.

Un quasi « oubli » en fait, mais pas si involontaire<sup>15</sup>, car lié au vieux préjugé que je viens d'évoquer, de l'archéologie perçue comme une discipline destinée à n'étudier que les périodes peu, voire non renseignées par des documents écrits. Dans les trois DOM « américains », c'est une occupation avérée, antérieure à l'arrivée des navigateurs, explorateurs et colons qui a justifié ces créations. Civilisations que des chercheurs, essentiellement bénévoles<sup>16</sup>, avaient déjà commencé à étudier avec les techniques des préhistoriens, et parfois aussi celles des ethnologues. Cela apparaît clairement à travers le contenu des *Congrès internationaux de la Caraïbe* qui se déroulent tous les deux ans depuis 1961. À l'origine, il n'y était question que d'archéologie précolombienne et ce n'est que plus tardivement, et petit à petit, que l'archéologie de la période coloniale y est apparue. La Guyane malgré tout marquait encore le pas, car on avait longtemps été persuadé que l'absence quasi systématique de stratigraphie et la grande acidité des sols interdisaient toute approche archéologique fiable<sup>17</sup>. Il aura fallu l'importante opération

---

<sup>13</sup> Cette loi organise les administrations territoriales de la République. Les Drac deviennent alors des services déconcentrés placés sous l'autorité des Préfets de Région. La sous-direction de l'Archéologie avait succédé en 1980 au bureau des fouilles et antiquités mis en place en 1964 au sein de ce qui allait devenir le ministère de la Culture.

<sup>14</sup> Xavier DELESTRE (dir.), *Les services régionaux de l'Archéologie (1991-2021)...*, op. cit., 180 p. Cet ouvrage, écrit par les acteurs, traite des aspects administratifs mais aussi scientifiques de cette évolution qui n'est pas seulement sémantique.

<sup>15</sup> Oubli pas total, peut-être pour se donner bonne conscience (?), mais cependant révélateur. Henri Wacquier, conservateur du musée Léon-Dierx, est alors nommé responsable d'une « antenne archéologique ». Il obtient la mise à disposition d'un Volontaire à l'Aide Technique (VAT), Bertrand Kervazot, afin de tester l'hypothèse d'une occupation humaine antérieure à l'arrivée des européens, ce qui dénote bien, là encore, le manque d'intérêt pour les périodes récentes, mais aussi d'une recherche de légitimité pour pouvoir implanter à La Réunion un véritable service. De 1978 à 1980, Hubert Gerbeau, maître de conférence à l'université de La Réunion, historien spécialiste de l'histoire de l'esclavage, devient directeur indemnitaire ; puis, plus tard, en 1994, Xavier Fehrbach, un archéologue, est nommé conservateur régional du patrimoine mais il ne restera guère en poste plus d'un an et demi. Il sera remplacé par Sylvie Viau-Réole, conservatrice de l'Inventaire, jusqu'en 2010. Leurs missions étaient par ailleurs particulièrement larges, comme en témoigne l'organigramme de la DAC en 2002 : « archéologie, ethnologie, inventaire, patrimoine ». On attend alors toujours un ou des archéologues professionnels et à plein temps !

<sup>16</sup> Faut-il rappeler ici qu'à cette époque, c'était la règle, même en Métropole, et que les archéologues professionnels étaient alors l'exception. Voir Gérard AUBIN, Jean-Claude PAPINOT, « Les directions des antiquités. 1942-1991 », op. cit., p. 24 : « Bénévoles et associations ». Bénévoles que nous appelions alors, et sans aucun sens péjoratif, « amateurs ».

<sup>17</sup> À telle enseigne que beaucoup n'étaient pas loin de penser alors que seules l'ethnologie et la linguistique permettraient, peut-être, de trouver l'origine des amérindiens du plateau des Guyanes. Malgré, là aussi, quelques travaux précurseurs réalisés à partir des années 1970 par des bénévoles, par des chercheurs non archéologues, au hasard de leurs pérégrinations en forêt amazonienne, et aussi par des VAT recrutés par l'Association Guyanaise d'Archéologie et d'Ethnologie (AGAE). Sur les premiers résultats : Marlène et Guy MAZIERE (dir.), *L'archéologie en Guyane, Cayenne*, APPAAG, 1997, 202 p. Voir également supra note 5.

d'archéologie de « sauvetage » liée à l'implantation du barrage hydroélectrique de Petit Saut sur le fleuve Sinnamary, réalisée entre 1991 et 1996, pour que cette vision soit totalement corrigée<sup>18</sup>.

Au milieu des années 1980, alors membre du Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique<sup>19</sup>, au détour d'un entretien avec un responsable scientifique de l'archéologie au ministère de la Culture, je m'étais interrogé sur la situation de La Réunion qui me paraissait particulièrement paradoxale. La réponse avait été très claire : « *Qu'y a-t-il à trouver ?* »<sup>20</sup>. Il est vrai que les Français n'y débarquent qu'en 1642 pour prendre possession, au nom du roi, de cette île déjà connue, mais inhabitée. Ils ne s'y implantent, d'ailleurs fort modestement au début, qu'en 1663 ou 1665 selon les auteurs. Que ne savions-nous pas alors de ces périodes ? Le « *Grand siècle* » avait-il des secrets pour nous ? Louis XIV, Versailles, la machine de Marly, les réformes structurantes de Colbert, le génie militaire de Vauban, le commerce et les explorations maritimes, que sais-je encore ? Et pourtant !

La prise de conscience de l'intérêt et de l'opportunité d'une archéologie des périodes modernes et contemporaines est donc relativement récente<sup>21</sup>, d'autant plus récente que les pays ont un passé ancien et riche dont la connaissance a longtemps mobilisé les archéologues et les moyens mis à leur disposition<sup>22</sup>. Dans ces conditions, on ne doit pas s'étonner de cet état de fait qui, pour évoluer, nécessitait aussi, en particulier pour l'Europe, que la « curiosité » et l'intérêt des chercheurs formés à l'ombre d'Athènes, de Rome et leurs avatars, se tournent vers ces périodes et que... les moyens suivent.

---

<sup>18</sup> Signe des temps, cette importante opération avait été organisée et dirigée en grande partie directement depuis Paris. Olivier PUAUX et Michel PHILIPPE, *Archéologie et histoire du Sinnamary du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle (Guyane)*, MSH, Paris, 1997, *Documents d'archéologie française*, 60, 227 p. ; Stéphane VACHER et al., *Amérindiens du Sinnamary (Guyane) : archéologie en forêt équatoriale*, MSH, Paris, 1998, *Documents d'archéologie française*, 70, 297 p.

<sup>19</sup> Le CSRA, créé en 1964, est devenu, par décret du 27 mai 1994, le Conseil National de la Recherche Archéologique (CNRA). Site CNRA : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Archeologie/Qu-est-ce-que-l-archeologie/Le-Conseil-national-de-la-recherche-archeologique>

<sup>20</sup> Jacques TARRETE, *Mission sur l'île de La Réunion. 24 mai - 3 juin 2002*, Tapuscrit, 8 juillet 2002, 26 p., pp. 3-6, passe brièvement en revue, quelques années après que cette réponse abrupte m'eût été faite, le potentiel archéologique de l'île, traduisant encore cette recherche d'une justification pour l'implantation d'un service régional de l'Archéologie à La Réunion.

<sup>21</sup> Encore au milieu des années 1980, j'avais dû rédiger un mémoire à l'attention des magistrats pour justifier ma plainte pour destructions et fouilles clandestines dans des mines post médiévales. Après l'exposé de mes arguments et afin de bien affirmer la réalité et la nécessité d'une archéologie des périodes récentes, mon propos se terminait par : « l'archéologie s'arrête hier ». Un concept repris par les magistrats dans leur délibéré et qui actait dans la jurisprudence cette réalité scientifique. Jean-Paul JACOB, « Mines du XIX<sup>e</sup> siècle : un patrimoine archéologique protégé », dans *Les nouvelles de l'archéologie*, automne 1986, pp. 82-83 ; COLLECTIF, « Destruction et fouille sans autorisation. Cour d'appel de Besançon (13 novembre 1986) », dans Vincent NEGRI (dir.), *Protection pénale du patrimoine archéologique*, l'Hermès, 1992, pp. 85-95. Alors que la programmation scientifique du Cnra est maintenant globalement diachronique, ce n'est qu'à l'approche des commémorations conjointes du centenaire de la Grande Guerre et du soixante-dixième anniversaire du Débarquement en Normandie qu'une thématique spécifique sera inscrite dans la Programmation nationale de la recherche archéologique avec la « bénédiction » d'Auréli Filipetti, Ministre de la Culture (CNRA, *Programmation nationale de la recherche archéologique*, pp. 188-189. Les vestiges des guerres du XX<sup>e</sup> siècle « doivent bénéficier d'une prise en compte et d'une protection identiques à celles des autres éléments du patrimoine archéologique ». Journal officiel, 15 janvier 2013, p. 427).

<sup>22</sup> Cependant certains pays avec une forte colonisation de peuplement ont eu besoin, plus tôt que nous, d'une archéologie des périodes récentes, pour contribuer à se forger un passé, une histoire, parfois au détriment de celui des premiers occupants dont l'étude, fort heureusement, sera malgré tout développée.

Un des facteurs de l'accélération de cet élargissement du champ d'investigation de l'archéologie est l'émergence à partir des années 1970 de l'archéologie de « sauvetage »<sup>23</sup> qui va en 2001, à l'occasion de sa prise en compte législative, devenir officiellement « préventive ». La loi 2001-44 du 17 janvier 2001 *relative à l'archéologie préventive* clarifie la situation et donne enfin une base juridique solide à notre action comme nous le souhaitions et demandions depuis des années<sup>24</sup>. Malgré tout, certains politiques jugeaient toujours cette « contrainte » peu supportable et/ou inutile. Régulièrement, des tentatives, destinées à amoindrir la portée du texte ont été faites. Et, en particulier, l'ouverture à la concurrence privée<sup>25</sup> des fouilles d'archéologie préventive. L'arrivée de quelques entreprises sérieuses, mais aussi de nombreuses officines françaises et étrangères, imaginant avoir trouvé là un filon financier, ont un temps déstabilisé le système<sup>26</sup>. Certains opérateurs n'hésitaient pas alors à « casser » les prix pour obtenir le marché et conduire ensuite des travaux peu conformes aux prescriptions de l'État et à la déontologie. Il a fallu que les SRA réagissent rapidement et développent, avec des moyens certes limités, leur contrôle scientifique et technique sur les opérations préventives<sup>27</sup>. Inspecteur général du Patrimoine, j'avais, le 15 mai 2007, rédigé et présenté au CNRA le premier rapport destiné à retirer l'agrément à un opérateur privé défaillant et particulièrement mercantile. Je terminais ce rapport en exprimant ce qui est ma conviction profonde et celle de nombre de mes collègues : « *Cette affaire aura, je l'espère, un effet pédagogique pour tous les pétitionnaires à venir et prouver, s'il en était*

<sup>23</sup> Je voudrais ici rendre hommage à l'action de Jacques Lasfargues qui nous a quitté le 25 décembre 2022. Il a occupé divers postes importants : Responsable du service archéologique de la ville de Lyon, Conservateur du musée de la Civilisation gallo-romaine de Lyon, conservateur régional de l'Archéologie de la région Rhône-Alpes, Chargé de mission d'inspection à la sous-direction de l'Archéologie... Il a beaucoup œuvré dans tous ses postes pour que naisse l'archéologie « de sauvetage », tant d'un point de vue méthodologique que financier, en vertu de l'application du principe : « Pollueur-payeur », transformé pour la circonstance en « casseur-payeur » (Voir sur internet l'hommage rendu à Jacques Lasfargues par le ministère de la Culture le 6 janvier 2023) :

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/archeologie/Hommage-du-ministere-de-la-Culture-a-Jacques-Lasfargues>. Jean-Pierre BRUN, Gaëtan CONGES, Jean-Paul JACOB, « L'archéologie de sauvetage : valeur heuristique et évolution de la doctrine, (Hommage à Paul-Albert Février) » dans *Rivista di studi Liguri*, (LIX-LX, 1993-1994), Bordighera, 1995, pp. 103-131 ; on peut aussi consulter avec intérêt les cinq articles qui constituent la troisième partie de l'ouvrage, *La fabrique de l'archéologie... op. cit.*, : « La reconnaissance de l'archéologie préventive », pp. 221-280, ainsi que Christophe VALLET, « Les années 1980 et la crise de croissance de l'archéologie de sauvetage » dans *Les services régionaux de l'archéologie ... op. cit.*, pp. 85-88. Christophe Vallet a été sous-directeur de l'archéologie de 1983 à 1990.

<sup>24</sup> La loi Carcopino n'avait pas envisagé le concept d'archéologie « de sauvetage ». Aussi, jusqu'à la loi de 2001, avons-nous dû étayer nos demandes, nos exigences diront beaucoup, sur des bases juridiques très « approximatives » et surtout inadaptées, nécessitant bien souvent d'après négociations avec les aménageurs et parfois quelques prises de risques. Bien souvent, étions nous alors qualifiés, de façon peu amène, nous, fonctionnaires dans l'exercice de leurs missions, de « racketteurs » ! Une situation inconfortable bien résumée par Wanda DIEBOLT (sous-directrice de l'archéologie de 1992 à 1996) dans un paragraphe intitulé : « L'archéologie préventive dans les SRA, ou comment travailler sans filet », dans Xavier DELESTRE (dir.), *Les services régionaux de l'archéologie... op. cit.*, pp. 103-104.

<sup>25</sup> Loi 2003-707 du 1<sup>er</sup> août 2003 modifiant la loi 2001-44, relative à l'archéologie préventive. Tout particulièrement article 6.

<sup>26</sup> J'ai subi assez durement cette déstabilisation dès mon arrivée à la présidence de l'Inrap en 2008, au moment où les effets de cette modification substantielle de la loi commençaient à se faire sentir. Nous avons dû y faire face dans des conditions assez difficiles. Il fallait alors introduire des pratiques commerciales dans ce qui n'était normalement que le financement de moyens compatibles avec la réalisation d'une recherche scientifique de qualité. Un savoir-faire et des paramètres qui n'entraient, *a priori*, ni dans nos pratiques ni dans notre conception de la recherche, même si nous avions toujours été respectueux et économes des deniers publics et privés.

<sup>27</sup> Sur le contrôle scientifique et technique : Jean-Olivier GUILHOT, « Le CST n'a pas trente ans ! Essai de mise en perspective du contrôle de l'État sur l'archéologie », dans Xavier DELESTRE (dir.), *Les services régionaux de l'archéologie... op. cit.*, pp. 67-73.

*besoin, que l'archéologie, avant d'être une affaire pécuniaire est une discipline scientifique particulièrement exigeante ».*

L'archéologie de sauvetage, devenue préventive, est née d'un concept novateur : « *la sauvegarde par l'étude* ». Il y a là deux notions fondamentales, dont la réunion est supérieure à la somme des parties. La sauvegarde, c'est évidemment la préservation des vestiges pour les générations futures. L'étude, c'est le travail de recherche qui permet de les comprendre. Dans le cas de l'activité préventive, la sauvegarde n'est pas celle des vestiges matériels mais leur enregistrement scrupuleux, et l'étude est le moyen indispensable de leur préservation, tant il est vrai que les vestiges doivent être étudiés pour être compris et que soit ainsi transmise la connaissance qu'ils nous apportent<sup>28</sup>.

L'archéologie préventive est donc une tentative pour résoudre l'éternel dilemme entre le légitime aménagement du Territoire et la nécessaire « préservation » des archives du sol, sources de connaissances et de culture, pour nous et les générations futures. Nous nous efforçons, bien évidemment, de conduire le plus pertinemment possible nos fouilles en mettant en œuvre toutes les techniques, tous les outils en notre possession pour réaliser des recherches de pointe. Mais, et c'est aussi une évidence, demain d'autres méthodes, d'autres techniques, apparaîtront que nous devons utiliser pour être encore plus performants. Si l'archéologie préventive permet de sauver les vestiges qui ne peuvent être conservés *in situ* par leurs relevés scrupuleux, elle n'enraye pas la consommation, parfois « sans modération », du sous-sol, ce qui n'est pas sans poser de problèmes. Les cobayes peuvent se reproduire, les sites archéologiques, non. Une consommation accrue des archives du sous-sol qui n'est pas neutre et peut priver, si nous n'y prenons garde, les générations futures de champs d'investigations encore vierges et disponibles pour aller plus loin que nous aujourd'hui dans la recherche et la connaissance. C'est toute la question de la possibilité de créer des réserves archéologiques. Pour illustrer cette réalité, prenons un seul exemple, celui de Marseille. La surface de la ville antique, grecque et romaine, *intramuros* est estimée à environ 50 ha. Or, depuis et en comprenant le dynamitage par les Allemands en février 1943 de la partie basse du quartier du Panier en bordure nord du Vieux Port, ce ne sont pas moins de 20 ha de vestiges archéologiques qui ont été entièrement détruits et dont seulement un peu plus de 5 ha ont pu être correctement fouillés, à compter de l'opération emblématique dite « de la Bourse » débutée en 1967. Le reste des vestiges de la cité phocéenne se trouve toujours sous les constructions actuelles dans des conditions de conservation aléatoires et parfois, sans doute, déjà largement détruits, sans que nous le sachions<sup>29</sup>.

---

<sup>28</sup> Voir, pour mesurer le chemin parcouru depuis la clarification de 2001, et malgré les embûches : Jean-Paul JACOB, « L'archéologie préventive : Nouvelles pratiques, nouveaux publics, nouveaux enjeux » dans *Administration, Revue de l'administration territoriale de l'État*, n° 228, Décembre-janvier, 2010-2011, pp. 69-72 ; Bernard MANDY et Gérard AUBIN (dir.), *L'archéologie préventive : une démarche responsable, Actes des rencontres autour de l'archéologie préventive, (21-22 novembre 2012)*, Paris, ministère de la Culture, 2014, 237 p. ; Marc BOUIRON, « L'Inrap, Institut de recherche(s). Des objectifs et des moyens en réponse aux axes de la recherche française et européenne », dans *Archéopages*, 48/2021, pp. 96-101 ; Catherine CHAUVÉAU (dir.), *Archéologie nationale. Recherche, expertise, patrimoine, Archéopages hors-série*, n° 6, 2022, 460 p. (Publié à l'occasion des vingt ans de l'Inrap).

<sup>29</sup> La partie du quartier du Panier dynamitée représente à elle seule 14 ha et Fernand Benoit y avait réalisé, à partir de 1947, des recherches ponctuelles dans des conditions particulièrement difficiles. Il n'était autorisé à n'intervenir, avec sa main d'œuvre constituée de prisonniers, qu'entre le lever du soleil et l'arrivée des entreprises et, après le départ de celles-ci, jusqu'à la nuit ! Jean-Paul JACOB, « Séjour en archéologie marseillaise. Quelques réflexions d'un archéologue », dans *L'histoire de Marseille révélée par l'archéologie, Dossiers d'archéologie*, n° 389, septembre-octobre 2018, pp. 10-13 (plus particulièrement p. 12).

Malgré tout, et tant s'en faut, tous les sites ne sont pas fouillés : par choix scientifiques, et c'est le difficile rôle des CRA, épaulés par les CTRA<sup>30</sup>, mais aussi, encore parfois, par ignorance de projets potentiellement destructeurs. En fait, il s'agit d'un subtil équilibre entre nos exigences scientifiques, parfaitement légitimes - cela va de soi ! - et la capacité pour la société d'en supporter les contraintes et le coût. Les statistiques établies en 2013 sur l'impact des opérations archéologiques montraient que seulement 6 % des dossiers arrivant dans les Drac donnait lieu à un diagnostic archéologique et que, *in fine*, 1,5 % d'entre eux générerait une fouille. Un coût de l'archéologie qui avait alors été évalué à 3 euros par français et par an, mais qui était en très grande partie supporté par les aménageurs. Des chiffres qui commencent certes à dater, mais qui ne paraissent pas avoir beaucoup varié. Chiffres qu'il faut rapporter à une adhésion assez étonnante et massive de la population à nos activités. Un sondage Ipsos de 2010 montrait que si 43 % des sondés étaient intéressés par l'histoire, ils étaient 86 % à estimer l'archéologie « *utile, voire très utile* ». Syndrome d'Indiana Jones, des pyramides ou encore des trésors ? Ce n'est pas certain, lorsque l'on voit l'affluence lors des opérations « portes ouvertes » sur les chantiers de fouilles et l'engouement pour les manifestations des Journées européennes de l'archéologie<sup>31</sup>. Par ailleurs, les aménageurs, de plus en plus sensibilisés, adhèrent à l'archéologie beaucoup plus volontiers aujourd'hui, en particulier au nom du respect du principe de la *responsabilité sociale des entreprises*<sup>32</sup>.

À l'origine, l'étude des périodes récentes a été souvent plus opportuniste que volontariste<sup>33</sup>. Pouvait-on faire l'impasse sur des vestiges d'époque moderne qu'il fallait détruire pour atteindre les périodes plus anciennes ? Peut-être que non<sup>34</sup>. L'intérêt, et

---

<sup>30</sup> Cf. infra note 78. Aidés aussi dans leurs choix par les informations de la carte archéologique, qui permet des mises en perspectives. Un outil qui a été long à se mettre en place et à perfectionner encore. Pascal MARROU, Anne ROPARS, « Les SRA ont trente ans : un petit passage par la carte archéologique », dans Xavier DELESTRE (dir.), *Les services régionaux de l'archéologie, op. cit.*, pp. 76-83.

<sup>31</sup> Que nous avions initiées à l'Inrap, justement pour répondre à cet intérêt réel et sincère de nos concitoyens pour notre discipline et malgré un désintérêt du Ministère, pour ne pas dire sa désapprobation initiale puis, *in fine*, un accord assez tiède. La première journée a eu lieu le 5 juin 2010 et a été une véritable réussite. Le Ministère l'adoptera pleinement dès l'année suivante en demandant même qu'elle dure deux journées pour répondre à la demande, tout en confirmant l'Inrap comme son bras armé pour l'organiser. Cette première journée de 2010 n'avait d'ailleurs pas plu aux opérateurs privés qui avaient refusé de s'y associer, en écrivant dans une lettre circulaire aux CRA, qu'ils considéraient que c'était uniquement une opération de promotion de l'Inrap. Cependant dès 2011, une grande majorité des acteurs de l'archéologie, publics et privés, s'y sont associés, association qui ne s'est jamais démentie depuis.

<sup>32</sup> On le ressent bien au travers de l'affluence et de l'intérêt des participants lors des réunions du « club aménageurs » que nous avons créé avec Arnaud Roffignon (DG) à l'Inrap, justement pour montrer, à partir d'une fouille mise en exergue, combien la contribution de l'aménageur, loin d'être vaine, avait contribué à l'avancement de la connaissance dans tel ou tel domaine particulier.

<sup>33</sup> Joëlle BURNOUF, Florence JOURNOT, « L'archéologie moderne : une archéologie opportuniste et dérobée », dans *Les Nouvelles de l'archéologie*, 96, 2004, pp. 5-42.

<sup>34</sup> Cela n'a pas toujours été une évidence au début. Comme je le rappelais dans la préface d'un ouvrage collectif sur Marseille (qui est à lui seul une éclatante démonstration de l'intérêt de l'archéologie des périodes récentes : Marc BOUIRON, Françoise PAONE, Bernard SILLANO, Colette CASTRUCCI, Nadine SCHERRER, *Fouilles à Marseille. La ville médiévale et moderne*, Éd. Errance/Centre Camille Jullian, Paris-Aix en Provence, 2011, *Études massaliètes*, n°10, 463 p. Au début des années 1990, il m'avait été reproché, certes amicalement et discrètement, de passer « un peu trop de temps » pour la fouille d'une fosse commune de la grande peste marseillaise de 1720-1722. C'était pourtant une première qui a conduit depuis à d'autres fouilles de ce type toujours suivies avec intérêt et bien souvent accompagnées, en particulier, par des chercheurs en médecine et en épidémiologie. Par ailleurs, la lecture de l'ouvrage de Vincent CARPENTIER, *Pour une archéologie de la Seconde Guerre mondiale*. La Découverte, Inrap, 2022, 367 p. montre bien comment une archéologie des deux grands conflits du XX<sup>e</sup> siècle est née de découvertes fortuites lors de fouilles programmées pour étudier des

bien souvent l'importance des résultats obtenus par ces investigations sont apparus rapidement à l'ensemble de la communauté archéologique et ne sont plus à prouver aujourd'hui<sup>35</sup> même si, comme le constataient il y a dix ans encore les auteurs d'un article collectif : « *Il semble que le dynamisme indéniable de ses champs de recherche et de ses acteurs est lié au retard à rattraper et aux acquis encore fragiles à consolider* »<sup>36</sup>. La piste était ouverte et aujourd'hui, on évoque et on s'intéresse même à une archéologie du « passé contemporain » et, afin de mieux pouvoir diffuser les résultats de ces recherches et les réflexions qui en découlent, en janvier 2016 a été créée l'Association Française de Recherche en Archéologie Contemporaine (AFRAC)<sup>37</sup>.

C'est dans ce contexte d'une prise de conscience de l'intérêt d'une archéologie des périodes récentes qu'en 2010 un conservateur régional de l'Archéologie (CRA), Édouard Jacquot, sera nommé à la Drac de la Réunion et recevra le renfort d'un Ingénieur d'étude, Georges Lemaire, en 2013<sup>38</sup>. Pour ma part, profitant de mon passage à La Réunion, j'avais travaillé avec Marc Nouschi, alors Drac, pour que l'Inrap<sup>39</sup> soit présent de façon pérenne dans l'île, contribuant ainsi à renforcer les capacités d'intervention du service régional de l'Archéologie. Une mise en place concrétisée en 2016 par mon successeur à la présidence, peu après mon départ, avec la création du poste de référent océan Indien et le recrutement de Thierry Cornec, qui laisse alors son poste de directeur adjoint scientifique et technique en Guyane pour rejoindre La Réunion.

À ce stade, certains pourraient être conduits à s'interroger : « *Pourquoi déployer tant d'efforts ?* ». On nous pose d'ailleurs souvent la question encore plus crûment : « à

---

vestiges souvent beaucoup plus anciens avant de devenir un axe de recherche propre. Voir aussi supra note 21 in fine. L'introduction « sur les traces matérielles de la Seconde Guerre mondiale » (pp. 7-23) est également un plaidoyer pour une archéologie des périodes récentes.

<sup>35</sup> Florence JOURNOT et Gilles BELLAN (dir.), *Archéologie de la France moderne et contemporaine*, Inrap/La Découverte, Paris, 2011, 180 p. Voir aussi Annie BOLLE, Virginie MOTTE, « Comment les données de l'archéologie préventive peuvent-elles documenter les conditions de vie des travailleurs engagés ? L'exemple du camp des travailleurs de l'usine du Baril à Saint-Philippe » dans Raoul LUCAS, *Travail, liberté et solidarité dans la société coloniale post-esclavagiste de La Réunion, Les cahiers du Mémorial Camille-Jurien n°2*, Saint-Denis, La Réunion, 2023, 194 p., pp. 139-150.

<sup>36</sup> Séverine HURARD, Yves ROUMÉGOUX, Dorothea CHAQUI-DERIEUX, « L'archéologie à l'épreuve de la modernité », dans *Les Nouvelles de l'archéologie*, 137, 2014, pp. 3-9 (citation p. 3).

<sup>37</sup> Alain SCHNAPP, *Une archéologie du passé récent ?*. Fondation Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1997, 262 p. et Jean-Pierre LEGENDRE, « Un nouveau champ de recherche pour l'archéologie : le passé contemporain », dans *Les services régionaux de l'archéologie... op. cit.*, pp. 139-143. On peut également consulter la revue de l'AFRAC en ligne :

<https://www.cairn.info/revue-revue-d-archeologie-contemporaine.htm>

<sup>38</sup> Cette présence d'archéologues professionnels au sein de la DAC a été, dès l'origine, particulièrement appréciée et saluée par les élus, les responsables administratifs et les universitaires, comme il m'avait été donné de le constater lors des entretiens que j'avais eus à l'occasion de mon séjour à La Réunion en 2011 pour, en particulier, la mise en place du diagnostic archéologique sous-marin (une première pour l'Inrap), lié au projet de construction de la Nouvelle route du littoral.

<sup>39</sup> L'Institut national de recherches archéologiques préventives est un établissement public à caractère administratif (EPA), créé en 2001, sous la double tutelle du ministère de la Culture et de la Communication et de celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il s'est substitué à l'Association pour les fouilles archéologiques nationales (Afan). Créée en 1973, sa structure associative ne répondait absolument plus à l'orthodoxie administrative en raison, en particulier (mais pas seulement), de l'importance qu'elle avait prise avec l'augmentation exponentielle des fouilles « de sauvetage », générant l'embauche, souvent précaire, d'une abondante main d'œuvre spécialisée. Pour l'Inrap, comme j'ai eu l'occasion de le dire et de le demander à plusieurs reprises, j'aurais préféré que l'expression : recherches archéologiques préventives soit au singulier, ce qui me paraît mieux refléter la réalité de ses missions.

*quoi sert l'archéologie ?* »<sup>40</sup>. Y répondre n'est pas un exercice facile, tant est diverse notre discipline et riches ses apports à la connaissance. L'archéologie nous révèle des faits que nous ignorions et, qu'en conséquence, nous ne cherchions pas ! Mais ne sommes-nous pas justement formés à déceler et à interpréter ? Bien sûr, l'archéologie peut aussi conforter une hypothèse, compléter un corpus ou corroborer un texte. Mais bien souvent, elle nous amène dans des territoires inconnus car, comme le disait si bien ce grand historien du monde antique qu'était Paul Veyne : « *Quand on ne sait pas ce qu'on ne sait pas, on ne sait pas qu'on ne le sait pas* ». Ce disant, je pense à l'archéologie préventive mais aussi à l'archéologie programmée car ces deux modalités (en partie administratives) d'exhumation des archives du sous-sol sont indissociables, à ceci près que l'archéologie préventive est un exercice impérieux de sauvegarde contraint par la destruction programmée de vestiges, tandis que l'archéologie programmée est une démarche de recherche qui a pour elle le choix du site et la durée.

À la question « *à quoi sert l'archéologie* », on pourrait fort bien répondre, sans aucun esprit de provocation : « *à rien !* ». À rien, car la connaissance est une fin en soi qui n'a d'autre légitimité qu'elle-même. De tout temps, l'Homme n'a-t-il pas éprouvé le besoin de comprendre le monde qui l'environne et de connaître son histoire sans que cette démarche n'exige d'autre justification ? Donc, pour répondre positivement à cette question de l'utilité de notre discipline, il suffit peut-être simplement de montrer comment nous répondons à la curiosité et à la soif de connaissance inhérente à l'Homme, par la diversité et la qualité des informations obtenues.

Mais à ce stade il faut savoir rester modeste et surtout, comme tout chercheur, être prudent car il est des sujets, des thèmes, plus délicats et plus sensibles que d'autres, sociétaux en particulier : migrations, peuplement, esclavage, massacres, conditions de vie, de travail, religion... C'est alors une évidence que nous devons redoubler de vigilance et être particulièrement attentifs à respecter scrupuleusement la plus grande neutralité et objectivité possible car nous savons combien, même si le temps a passé, certaines cicatrices sont encore à vif et combien il reste difficile d'être lucide et rigoureux, quand l'indignation, la colère, la peine pourraient conduire à bien des excès. Face à nos sources d'information, il convient donc de prendre de la distance et ne pas leur faire dire ce qu'elles ne permettent pas d'attester. Paraphrasant Pierre Bourdieu, il est certain « *que le dessein de l'archéologue (il parlait bien entendu ici du sociologue) n'est pas de juger, mais de comprendre* ».

Nous sommes bien entendu conscients que la compréhension et l'interprétation des faits observés peuvent quelquefois s'aventurer trop loin, parfois être orientées et même pire, plus rarement, dévoyées au nom d'idéologies contestables. Mais la prise de conscience de ce risque par l'ensemble de la communauté scientifique n'est-elle pas déjà, en grande partie, un gage d'objectivité, de prudence et d'honnêteté des chercheurs ?<sup>41</sup>

---

<sup>40</sup> Il y a encore peu, certains élus et responsables (de moins en moins nombreux, fort heureusement) posaient, sous des formes diverses, cette question avec l'arrière-pensée de pouvoir s'exonérer des « contraintes » liées à nos interventions jugées, pour la circonstance, de peu d'intérêt et inopportunes : Jean-Paul JACOB, « Poulet mérovingien », dans Fabienne OLMER et Éloïse VIAL (dir.), *Le petit Guillaumet illustré, Ouvrage collégial et convivial*, Bibracte, hors collection, 2013, 252 p., pp. 174-175.

<sup>41</sup> Sur ces questions, quelques exemples et réflexions : Laurent OLIVIER, *Nos ancêtres les germains. Les archéologues au service du nazisme*, Paris, Tallandier, 2012, 314 p. ; Boris VALENTIN, *La monstruosité du III<sup>e</sup> Reich fut nourrie d'archéologie. Celle-ci ne peut rester neutre*, *L'Humanité*, 11 janvier 2013 ; Chloé ROSNER, *Creuser la terre-patrie : Une histoire de l'archéologie en Palestine-Israël*, Paris, 2023, CNRS Édition, 336 p. ; Laurent OLIVIER, *Le sombre abîme du temps*. Seuil, Paris, 2008, 306 p. Au début des années 2010, nous avions

La démonstration est aujourd'hui faite que la présence d'archéologues était nécessaire et « *qu'il y avait à trouver* » dans de multiples domaines, à La Réunion comme partout dans l'océan Indien. Même dans des domaines qui paraissaient pourtant bien balisés, comme les pratiques « industrielles » ou encore l'étude de la complexe question de l'esclavage.

L'apparition de « l'archéologie industrielle<sup>42</sup> » n'était ni simple, ni évidente. Ainsi, lors du colloque organisé au début des années 1990 avec l'ethnologue départemental des Alpes de Haute-Provence, intitulé *Faïence et archéologie*<sup>43</sup>, j'avais dû justifier l'intervention des archéologues dans ce qui était souvent considéré comme une chasse gardée des historiens de l'art et surtout, pire encore, des collectionneurs qui n'hésitaient pas, pour les moins scrupuleux, à creuser dans les zones de rebuts d'ateliers abandonnés, à la recherche de belles pièces, sans aucune observation scientifique, pourtant indispensable pour comprendre gestes techniques, organisation de la fabrication, et même avoir une vision exhaustive des productions. Ces derniers ne voyaient pas notre « intrusion » d'un très bon œil, subodorant probablement un tarissement de leur approvisionnement, à bon compte, en pièces intéressantes. Il en allait de même pour les collectionneurs de minéraux qui n'acceptaient pas davantage que leurs investigations dans les mines et leurs prélèvements sauvages de minéraux (retrouvés bien souvent en vente dans les bourses du même nom), au mépris du respect des vestiges, souvent détruits accidentellement par ignorance, parfois par bêtise, et pour certains prélevés pour être vendus eux aussi, puissent être contrariés et freinés par l'archéologie, contestant toujours, selon une vision désormais dépassée, que les mines, beaucoup trop « récentes » à leurs yeux, puissent entrer dans notre champ de compétence<sup>44</sup>.

En 1989, Denis Woronoff avait tenté une rapide synthèse sur l'archéologie industrielle encore à ses balbutiements<sup>45</sup>. Cet article ne parle pratiquement pas de fouilles archéologiques proprement dites. Il faut certainement y voir l'état d'avancement de la

---

dû être particulièrement attentifs et vigilants pour que la découverte de fosses communes, essentiellement de civils (quelques soldats s'y trouvaient cependant aussi) massacrés lors de la bataille du Mans en décembre 1793, durant l'épisode des guerres de Vendée dit de « la Virée de Galerne », ne soit pas récupérée à des fins partisans et que l'on ne falsifie pas nos propos. Le sujet était encore localement, que ce soit en Vendée ou plus généralement dans l'ouest, particulièrement sensible. Et l'anthropologue de l'Inrap en charge de la fouille de déclarer au Figaro (1 juillet 2010) : « Si nous ne communiquons pas, on est critiqué parce qu'on nous accuse de prendre le parti des républicains. Si on communique, les photos des charniers se trouvent aussitôt sur internet avec des interprétations tendancieuses ». Parfois aussi l'intrusion des archéologues n'est pas souhaitée car elle pourrait conduire à une révision de « l'histoire officielle ». Quelques exemples sont évoqués par Vincent CARPENTIER, *Pour une archéologie... op. cit.*, en particulier dans le chapitre 14.

<sup>42</sup> Si dans cette expression le premier mot ne pose aucun problème puisqu'il fait référence à l'exhumation et à l'étude des vestiges enfouis, notre pain quotidien, mais aussi à l'examen de monuments encore en élévation (Archéologie du bâti), le second est plus compliqué à cerner car ambigu. Il oscille entre l'analyse de techniques de productions « industrielles », sous-tendues par une réalité économique et sociale précise et l'analyse de moyens de production « modernisés », « industrialisés », destinés à produire plus et mieux, sans pour autant avoir pleinement recours aux réalités socio-économiques de l'industrie, voire de la grande industrie.

<sup>43</sup> Claude BADET, Jean-Paul JACOB (dir.), « Faïence et archéologie, actes du colloque, Moustiers-Sainte-Marie », 1-3 novembre 1991 (textes rassemblés par Claude Badet), *Bulletin de l'Académie de Moustier*, n° spécial, 1993, 112 p. (plus particulièrement pp. 5-6 et pp. 100-102).

<sup>44</sup> Voir supra note 21. Sur l'aspect juridique : Jean-Paul JACOB, *Un patrimoine fragile à protéger : les mines, dans Mélanges offerts à Claude Domergue*, Pallas, Toulouse, 1999, pp. 337-445. De façon plus générale, sur la genèse relativement récente de l'archéologie minière et métallurgique : Jean-Paul JACOB, « Archéologie minière et métallurgique », dans Xavier DELESTRE (dir.), *Les services régionaux de l'Archéologie, op. cit.*, pp. 120-124.

<sup>45</sup> Denis WORONOFF, « L'archéologie industrielle en France : un nouveau chantier », dans *Histoire, économie et société : l'industrialisation*, 1989, n° 3, pp. 447-458.

recherche et des méthodes déployées dans ce domaine durant les années 1980 mais aussi, là encore, une grande « frilosité » de la part des archéologues devant ces périodes (trop ?) proches de nous. L'archéologie industrielle est pourtant d'un intérêt certain puisqu'il s'agit de l'étude précise d'une activité d'extraction et/ou de fabrication dans un site donné. Une recherche de terrain attentive aux relations entre un espace et un travail. L'archéologie industrielle ne se définit d'ailleurs pas par un type de source ou de méthode mais par un croisement de celles-ci<sup>46</sup>. En effet l'interprétation des textes, abondants pour ces périodes, peut bien souvent, si elle n'est pas confrontée à la mémoire du sol, à la réalité du terrain, être source d'erreurs ou pour le moins d'approximations. Denis Woronoff de citer<sup>47</sup> une expérience rapportée par Jean-Marie Pérouse de Montclos<sup>48</sup>, qui fut tentée par la sous-direction des Monuments Historiques du ministère de la Culture : « *On a lu à un spécialiste la description détaillée d'un établissement pour qu'il en fournisse le plan connu par ailleurs. Le résultat n'était guère proche de la réalité. Il manquait trop de paramètres !* ». C'est en particulier en raison de cette réalité, de cette évidence, qui révèle une véritable nécessité scientifique, que les recherches en archéologie industrielle se développent aujourd'hui partout et dans de multiples domaines. L'article de Frédéric Gerber publié dans cet ouvrage, *Archéologie ferroviaire mascarine : escale historico-sociologique autour des chemins de fer réunionnais*, en est une excellente illustration qui montre bien le potentiel et tout l'intérêt d'une telle démarche. L'auteur, convaincu de cette nécessité, n'a d'ailleurs pas hésité à publier un plaidoyer pour ce type de recherches<sup>49</sup>.

L'archéologie industrielle éclaire l'histoire du travail en situant les techniques mises en œuvre dans un cadre précis de fonctionnement. Elle peut témoigner de la coexistence parfois durable, mais aussi de l'enchevêtrement, de techniques d'époques différentes. Elle permet également, par les études d'aires géographiques larges, de définir

---

<sup>46</sup> On trouve le rappel de cette réalité méthodologique dans la conclusion de l'article de Frédéric Gerber : *Archéologie ferroviaire mascarine ...* publié ici : « Il est essentiel ... d'encourager la collaboration entre les archéologues, les historiens du chemin de fer et les experts en préservation du patrimoine afin de partager les connaissances et d'adopter des approches multidisciplinaires ». C'est ce que souligne également, d'une autre façon, Christine Etrich dans la conclusion de son article consacré à Saint-Paul - Grand-Fond également dans cet ouvrage : « L'intérêt de cette première fouille d'une sucrerie réunionnaise, outre celle de restituer l'histoire économique d'un domaine, réside aussi dans la collecte de données techniques et architecturales permettant de créer une base exploitable et de fournir des éléments de comparaison en vue d'opérations ultérieures, tout en associant les énergies et les connaissances des chercheurs locaux. ». Il est par ailleurs très intéressant, d'un point de vue méthodologique, d'examiner les résultats de cette fouille à l'aune de ceux obtenus depuis par l'importante fouille préventive réalisée au domaine Panon-Desbassayn de Villèle à Saint-Paul, lieu de toutes les innovations techniques de l'industrie sucrière. Voir Virginie MOTTE, Jonhattan VIDAL, Mélissa BAFFERT (dir.), *Bilan scientifique de l'île de La Réunion 2019-2020*, DAC de La Réunion, service de l'Archéologie, ministère de la Culture, SDA, 2022, pp. 83-87 et Virginie MOTTE, Olivier ROYER-PEREZ, Indrafo RABE (dir.), *Bilan scientifique de l'île de La Réunion 2021-2022*, DAC de La Réunion, service de l'Archéologie, ministère de la Culture, SDA, 2024, 152 p., pp. 76-81.

<sup>47</sup> Denis WORONOFF, *op. cit.*, p. 450.

<sup>48</sup> Qui a présidé durant plusieurs années le conseil chargé de programmer et de contrôler les travaux de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, mis en place par André Malraux au sein du ministère des Affaires Culturelles. Mais, là encore, signe d'une lente maturation, ce n'est qu'en 1983 que sera installée, au niveau central de l'Inventaire général, une « cellule du patrimoine industriel ». Les services régionaux de l'Inventaire seront, au début des années 2000, décentralisés auprès des régions, avec plus ou moins de bonheur selon les cas. COLLECTIF, « Malraux et l'Inventaire Général », dans *Présence d'André Malraux, Cahiers de l'Association Amitiés Internationales André Malraux* (hors-série), journée d'études du 23 mai 2003, Paris, 2004, 112 p.

<sup>49</sup> Frédéric GERBER, Alexandre COULAUD, « Plaidoyer pour une archéologie ferroviaire », *Carnet Hypothèses de l'Association de Recherche en Archéologie Contemporaine*, <https://afrac.hypotheses.org/449> (mis en ligne le 17/03/2022).

ou de clarifier les notions d'aires techniques régionales qui, comme le constate à juste titre Denis Woronoff, semblent, tard dans le XIX<sup>e</sup> siècle, avoir eu une certaine pertinence. Elle peut aussi éclairer bien des aspects des conditions de travail et parfois de vie des ouvriers ou, ici à La Réunion, des esclaves ou bien encore des « travailleurs engagés »<sup>50</sup>. Enfin, elle dévoile des aménagements opportunistes, des bricolages, des solutions de fortune, des astuces... Loin des clichés académiques et des ouvrages théoriques, elle nous fait toucher du doigt la réalité quotidienne des activités mais, aussi et surtout, une part d'humanité, ce qui est la finalité même de l'archéologie.



*Saint-Philippe, fouille du Puits des Anglais 2020, mur parcellaire en cours de fouille (Photo P. Ernaux, Inrap)*

<sup>50</sup> Annie BOLLE, Virginie MOTTE, *op. cit.*

C'est aussi cette part d'humanité que nous recherchons à travers les témoignages archéologiques liés à l'esclavage : travail, conditions de vie et parfois de survie lors du marronnage... L'Inrap, en collaboration avec le ministère de la Culture et le comité pour l'histoire et la mémoire de l'esclavage, saisissant l'opportunité de l'Année des Outre-mer, avait fait, dans le cadre d'un colloque international tenu des 9 au 11 mai 2012 au musée du Quai Branly-Jacques Chirac, un premier point sur l'état des recherches archéologiques dans ce domaine<sup>51</sup>. « *Nous n'ignorons rien du traumatisme, encore vivant aujourd'hui, occasionné par ces terribles pratiques qu'ont été la traite négrière et l'esclavage, mais nous avons aussi conscience de l'aspect passionné et passionnel qui les entoure. Dans de telles conditions, comment éviter que ne fleurissent les clichés susceptibles d'entacher l'analyse historique ? Comment éviter récupération et instrumentalisation ? Comment la douloureuse et si proche question de la déportation et de la mise en servitude de centaines de milliers d'Africains pourrait-elle ne pas échauffer les esprits aujourd'hui alors que, déjà à son époque, elle mobilisait et parfois opposait de grandes consciences : Montesquieu, Tocqueville, Lamartine et Kant, pour n'en citer que quelques-unes ... Force est de constater que, malgré l'ampleur du phénomène marquant à tout jamais nombre de pays dans la composition de leurs populations et malgré l'énormité des questions éthiques soulevées, la prise en compte par les chercheurs, et tout particulièrement par les archéologues, a été très lente à émerger. Par peur de raviver un douloureux passé ? Par honte ? Par confort intellectuel ?* »<sup>52</sup>. Il convient dès lors que les archéologues contribuent, eux aussi, à rechercher les informations nécessaires pour obtenir une vision, la plus claire possible, de ce morceau de l'histoire de l'humanité. Alors que les textes de l'époque émanant essentiellement des maîtres, de leurs séides, de l'administration ou encore des commerçants ne traitent majoritairement que de chasse aux fugitifs, de questions juridiques ou encore économiques, ils ne disent rien sur le quotidien des esclaves. Il est vrai que « *L'histoire de l'esclavage est une histoire sans archives... Dans les îles où s'empanache la canne à sucre, les géôles sont muettes et muets les habitants. Le cri éperdu s'est perdu sous les cocotiers. On n'a retrouvé que les papiers du maître. L'écritoire de l'historien pend, inutile, devant un peuple d'orphelin...* »<sup>53</sup>. Aussi, l'archéologue par son observation rationnelle et sans *a priori* des faits, introduit ou pour le moins tente aujourd'hui d'introduire une forme d'objectivité, en interrogeant les archives matérielles conservées dans les strates du sol ou celles encore visibles dans les bâtiments en élévation. Ainsi, ces archives redonnent la parole à ceux qui n'en avaient pas d'écrites, aux esclaves et aux marrons comme l'illustrent, chacune à leur façon, deux intervenantes au colloque de 2012 : Françoise Vergès en soulignant que « *l'archéologie exhume la vérité, particulièrement adaptée au sujet (...). En creusant le sol pour faire apparaître les traces matérielles de la vie*

<sup>51</sup> André DELPUECH, Jean-Paul JACOB (dir.), *Archéologie de l'esclavage colonial*, La Découverte / Inrap, Paris, 2014, 408 p.

<sup>52</sup> André DELPUECH, Jean-Paul JACOB, « Introduction », dans *Archéologie de l'esclavage... op. cit.*, pp. 9-29 (citation pp. 10-11).

<sup>53</sup> Hubert GERBEAU, *Les esclaves noirs. Pour une histoire du silence, Rivage des Xantons, les Indes savantes*, Paris, 2013, 204 p. La première édition de cet ouvrage d'un historien spécialiste des problèmes de l'esclavage et des couleurs est parue en 1970. Dans cette seconde réédition, l'auteur nuance incidemment son texte initial. Il est symptomatique qu'en 1970, ce maître de conférences à l'université de La Réunion, qui sera de 1978 à 1980, directeur indemnitaire de l'archéologie (cf. supra note 15), ne songe pas à une aide possible de l'archéologue. Encore une fois, signe des temps...

des esclaves, l'archéologie rend visible leur invisibilité », <sup>54</sup> et Alissandra Cummins en parlant aussi de « rendre visible l'invisible » <sup>55</sup>. La grande discrétion de ces vestiges particulièrement ténus, qui rend leur lecture si délicate, est bien mise en évidence dans l'article de Marine Ferrandis publié dans ce volume ou encore par les travaux d'Anne-Laure Dijoux sur la Vallée secrète <sup>56</sup> découverte dans les falaises du cirque de Cilaos <sup>57</sup>. Des avancées notoires ont déjà été obtenues que d'autres, et c'est une certitude, ne manqueront pas de poursuivre : elles contribueront à mieux éclairer cette période et ces pratiques, comme à constituer une mémoire plus juste et peut-être plus apaisée.

C'est ainsi que l'application par les services de l'État de la législation en matière de prise en compte du patrimoine archéologique, et la présence d'archéologues professionnels formés aux techniques de l'archéologie préventive et à l'étude des périodes récentes, a rapidement et brillamment porté ses fruits à La Réunion, avec la création du service régional de l'Archéologie (SRA) en 2010, mais également à Mayotte et dans les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF) <sup>58</sup>. Cependant, loin de moi l'idée de minimiser le rôle précurseur et important des bénévoles qui, avant la mise en place du service régional de l'Archéologie, tenteront des approches archéologiques, parfois aidés par des universitaires insulaires ou métropolitains. C'est à l'aube des années 2000 que la discipline se développe réellement à La Réunion grâce aux travaux d'associations telles la Confrérie des gens de la mer pour le domaine sous-marin, et le Groupe de recherches sur l'archéologie et l'histoire de la terre réunionnaise (GRAHTER) pour le domaine terrestre. L'ouvrage de Manuel Gutierrez, Maître de conférences à l'université de Paris 1, *Recherches archéologiques à La Réunion* <sup>59</sup>, retrace bien toute une partie de cette aventure pionnière, également rappelée dans la préface par Marc Kichenapanaïdou, Président du GRAHTER, qui souligne tout le travail accompli depuis des années. On pourrait aussi parler des recherches conduites dans le cirque de Mafate par l'association Nature, Découverte et Partage. À l'occasion de l'étude des dernières colonies de pétrels de Barau, les membres de l'association ayant remarqué des aménagements anthropiques en blocs de lave, des traces d'occupations de cavités ainsi que des gravures avaient souhaité l'aide d'une enseignante, Nathalie Borgnino, formée en archéologie sud-américaine, afin d'en esquisser une étude cohérente <sup>60</sup>. Des

<sup>54</sup> Françoise VERGES, « Une archéologie du savoir : mise en perspective », dans *Archéologie de l'esclavage... op. cit.*, pp. 33-43.

<sup>55</sup> Alissandra CUMMINS, « Présence-absence : tendances récentes de l'archéologie et de la mémoire de l'esclavage », dans *Archéologie de l'esclavage... op. cit.*, pp. 45-57.

<sup>56</sup> « La Vallée perdue », renommée depuis son étude archéologique, « la Vallée secrète ».

<sup>57</sup> Anne-Laure DIJOUX, « L'archéologie du Marronnage à La Réunion : le site de la « vallée secrète dans le cirque de Cilaos », dans *Archéologie de l'esclavage... op. cit.*, pp. 245-260 ; Anne-Laure DIJOUX, « La Vallée secrète à La Réunion, un refuge extrême pour les esclaves marrons caractérisé pour la première fois par l'archéologie » dans *Archéopages*, n°38, 2014, pp. 20-30. À l'occasion du colloque du quai Branly, à propos de la Vallée secrète, un journaliste du Monde avait bien résumé ce caractère ténu, tout en soulignant la charge, parfois émotionnelle, des informations révélées : « La vallée secrète renferme un trésor inestimable : deux misérables murs en pierres sèches (...). C'est le trésor enfermé de ces quelques pierres : l'esprit de résistance » (*Le Monde*, 5 mai 2012).

<sup>58</sup> Depuis la création du poste de conservateur régional de l'Archéologie à La Réunion en 2010, 158 opérations archéologiques ont été autorisées et prescrites dont 103 (81 diagnostics et 22 fouilles) concernent des opérations préventives. Ces 103 opérations, et tout particulièrement les 22 fouilles, confirment combien il était urgent d'intervenir avant que trop « d'archives archéologiques » ne disparaissent à tout jamais sans laisser de traces, sans livrer la moindre information.

<sup>59</sup> Manuel GUTIERREZ, avec la collaboration d'Anne-Laure DIJOUX, *Recherches archéologiques à La Réunion*, Éditions Sépia, 2010, 115 p.

<sup>60</sup> Jacques TARRÊTE, *Mission sur l'île de La Réunion. 24 mai - 3 juin 2002*, *op. cit.*, pp. 3-4.

implications capitales qui ont contribué à mettre en exergue le potentiel archéologique de l'île<sup>61</sup> et à convaincre de la nécessité d'une présence archéologique régionale structurée, d'ailleurs très largement souhaitée. Du 24 mai au 3 juin 2002, une mission d'inspection du patrimoine (archéologie) avait été réalisée par Jacques Tarrête, « À la suite de demandes réitérées de la direction des Affaires Culturelles, relayées par le secrétariat d'État à l'Outremer ». Son objectif était « ... au regard du travail engagé par le service patrimonial de la DRAC et des missions accomplies, d'évaluer la nécessité et l'urgence du renforcement de ce secteur, notamment par l'adjonction éventuelle d'un spécialiste en archéologie »<sup>62</sup>. Une décision tardant à être prise, en 2009 la sénatrice réunionnaise PCR, Gélita Hoareau, posait en séance une question orale au ministre de la Culture, Frédéric Mitterrand, pour insister de nouveau sur la nécessité de l'implantation d'un SRA dans l'île<sup>63</sup>.

Rançon du succès ? Volonté de ne plus accumuler les retards ? Prise de conscience de l'intérêt de telles recherches ? Peut-être tout à la fois. Très vite, il a été demandé au service régional de l'Archéologie, dans le cadre de conventions renouvelées en 2016, d'intervenir à Mayotte occupée bien plus anciennement que La Réunion - comme en témoignent ici les articles de Martial Pauly et de Michaël Tournadre - et devenue en 2011 le 101<sup>e</sup> département français<sup>64</sup>, mais aussi, et c'est bien là un signe de l'intérêt pour l'archéologie des périodes récentes, dans les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF), plus connues des philatélistes par les rares courriers de la *Compagnie des Isles Kerguelen* des frères Bossières<sup>65</sup>, que des archéologues. Les *îles Éparses*, rattachées aux TAAF en 2007<sup>66</sup> livrent, elles aussi, des informations

<sup>61</sup> Sans oublier le cyclone Gamède de 2007 qui va agir comme un véritable électrochoc. Son passage met au jour sur le littoral de Saint-Paul des ossements humains provenant d'un cimetière d'esclaves qu'il faut impérativement étudier, ce qui actualise et ravive la nécessité d'archéologues sur place. Sur l'exploitation scientifique de cette découverte fortuite : Bruno BIZOT, Anne-Laure DIJOUX, Sudel FUMA, Édouard JACQUOT, Éric KICHENAPANAIDOU, « DPM-Saint-Paul, Cimetière marin », dans Édouard JACQUOT et Marine FERRANDIS (dir.), *Bilan scientifique de l'île de La Réunion, 2011-2012-2013-2014-2015*. DAC de La Réunion, service de l'Archéologie, ministère de la Culture, SDA, 192 p., pp. 16-25. Édouard JACQUOT a rappelé cette genèse de l'archéologie à La Réunion dans un article intitulé « De la découverte d'un cimetière d'esclaves à la création d'un service d'archéologie à La Réunion », dans *Archéologie de l'esclavage colonial... op. cit.*, pp. 83-94.

<sup>62</sup> Préambule dans Jacques TARRÊTE, *Mission sur l'île de La Réunion. 24 mai - 3 juin 2002, op. cit.*, 26 p.

<sup>63</sup> [https://www.senat.fr/questions/base/2009/qSEQ09\\_110\\_776S.html](https://www.senat.fr/questions/base/2009/qSEQ09_110_776S.html) (Question orale publiée le 12 novembre 2009 et réponse du ministre le 27 janvier 2010).

<sup>64</sup> À l'issue d'un long processus, la loi 2010-1487 du 7 décembre 2010 rend effective la départementalisation de Mayotte à compter de mars 2011. Si Mayotte dispose bien d'une DAC, il n'a pas de SRA. C'est celui de La Réunion qui, par convention, est mis à disposition du préfet de Mayotte pour traiter des affaires relevant du patrimoine archéologique.

<sup>65</sup> Créée en 1894 pour la mise en valeur des îles (élevage, pêche, exploitation des richesses naturelles...), elle aura une vie particulièrement chaotique et ne sera pas une véritable réussite. Les plis dits « Résidence de France » seront expédiés entre 1909 et 1912. L'administrateur supérieur des TAAF, au début des années 2000, conscient du potentiel patrimonial et archéologique des territoires dont il était en charge, avait obtenu en 2002 qu'un chercheur du CNRS, Jean-François le Mouél, soit détaché pour une durée de trois ans auprès de son administration. Actuellement, toutes les composantes des TAAF sont appelées à recevoir la visite des archéologues – comme ce fut le cas, par exemple, à Amsterdam en 2020 et aux Kerguelen en 2021-2022 – dans le cadre de l'établissement, à la demande de l'administration des TAAF, de la carte archéologique de l'ensemble des territoires qu'elle gère. Voir les Bilans scientifiques du service régional de l'Archéologie : Virginie MOTTE, Jonhattan VIDAL, Manuelle PRIE (dir.), *Bilan scientifique de l'île de La Réunion 2016 - 2017 - 2018*. DAC de La Réunion, service de l'Archéologie, ministère de la Culture, SDA, 2019, pp. 108-128 ; Virginie MOTTE, Jonhattan VIDAL, Mélissa BAFFERT (dir.), 2022, *op. cit.*, pp. 126-131 ; Virginie MOTTE, Olivier ROYER-PEREZ, Indrafo RABE (dir.), 2024, *op. cit.*, pp. 142-147.

<sup>66</sup> Auparavant, elles dépendaient de La Réunion. La loi 2007-224 du 21 février 2007 les intègre pleinement aux TAAF dont elles constituent désormais le cinquième district.

archéologiques souvent sous-marines en raison de multiples naufrages. C'est en particulier sur *l'îlot de Tromelin* que seront identifiées puis fouillées les traces de la terrible aventure des esclaves abandonnés là, à la suite du naufrage en 1761 d'un navire négrier clandestin<sup>67</sup>.

Sensible à cette présence d'archéologues confirmés dans l'océan Indien et, il faut l'admettre modestement au savoir-faire français en la matière, certains pays tel les Comores ont souhaité que le SRA puisse pratiquer des expertises et intervenir dans le cadre de collaborations internationales<sup>68</sup>.

Ici, comme dans l'Hexagone, la question récurrente du stockage et de la conservation des artefacts découverts s'est trouvée rapidement posée. Elle est en passe d'être résolue à La Réunion avec la construction d'un centre de conservation et d'étude (CCE) à Saint-Denis<sup>69</sup>. Financé par l'État, ce lieu permettra aux chercheurs et aux étudiants de travailler dans de bonnes conditions sur le mobilier archéologique découvert et conservé ici. Il s'agit d'un outil indispensable à une recherche évolutive et de qualité mais aussi à la formation des étudiants, voire à l'information des collégiens et des lycéens<sup>70</sup>. En ce qui concerne Mayotte, les pièces archéologiques sont conservées dans un dépôt de l'État au MuMa, le musée de Mayotte. Quant aux objets récoltés lors des travaux dans les TAAF, actuellement conservés en divers lieux, dont le centre de stockage provisoire de la Providence à Saint-Denis, ils intégreront le futur CCE.

Si le savoir-faire archéologique est aujourd'hui bien là, il s'agit aussi de développer le faire-savoir auprès des Réunionnais et Mahorais, jeunes et adultes, ainsi qu'à l'ensemble de la communauté scientifique. Conscient de la nécessité de répondre à cette demande unanime et légitime, et d'appliquer ainsi ce qui pourrait être notre devise : « *Bien faire et le faire savoir* », le service régional de l'Archéologie s'est rapidement

---

<sup>67</sup> Max GUEROUT, Thomas ROMON, *Tromelin, L'île aux esclaves oubliés*, 2011, Paris, CNRS Éditions – Inrap, (Seconde édition, revue et augmentée, idem, 2015), 234 p. L'exposition *Tromelin, l'île des esclaves oubliés* a été coproduite par le château des ducs de Bretagne – Musée de Nantes et l'Inrap en deux versions pour une exposition simultanée en France métropolitaine et à La Réunion. Une version « océan Indien » allégée et itinérante, conçue en 2018, est disponible auprès du SRA et de l'administration des TAAF. Cette version est également disponible en anglais et en portugais.

<sup>68</sup> Depuis 2022, le service régional de l'Archéologie est associé à la définition de la suite du projet « HATARI - Les sources des aléas sismiques et volcaniques aux Comores », porté par l'Institut de Physique du Globe à Paris (IPGP) et l'Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise (OVPF) à La Réunion, en partenariat avec le Centre National de Documentation et de Recherche Scientifique (CNDRS) des Comores. Pour ce projet, sont aujourd'hui associés l'Observatoire Volcanologique du Karthala, l'Université de La Réunion et la Cité du Volcan. Le projet, terminé en 2023, avait bénéficié du soutien du programme Interreg. V.OI. Pour la suite de ce projet, une piste de réflexion qui pourrait impliquer un large spectre de partenaires placerait les structures muséales de la Cité du Volcan et du CNDRS au cœur de la coopération. Ce nouveau projet pourrait viser la reconstruction de l'activité sismo-volcanique ancienne des volcans comoriens par la valorisation des collections des archives, des iconothèques, des musées et par l'étude de sites archéologiques en contexte volcanique, en s'inspirant d'une démarche testée avec succès pour l'étude de l'activité historique du Piton de la Fournaise, dans le cadre de l'opération archéologique Cavernes Volcan conduite par le SRA.

Jacques Tarrête, dans son rapport de 2002, évoque quelques collaborations avec les Seychelles, Madagascar... mais... sans archéologue ! (Jacques TARRÊTE, *Mission sur l'île de La Réunion. 24 mai - 3 juin 2002*, op. cit., p. 9).

<sup>69</sup> Sur le projet de CCE, voir Virginie MOTTE, Olivier ROYER-PEREZ, Indrafo RABE (dir.), 2024, op. cit., pp. 119-121.

<sup>70</sup> Ces réserves modernes bénéficieront d'une gestion partagée entre la DAC de La Réunion (SRA), le DRASSM (pour l'archéologie sous-marine) et l'Inrap.

attelé à cette tâche primordiale qui, comme nous l'avons vu, justifie en grande partie notre action et l'existence de notre discipline<sup>71</sup>.

C'est ainsi que quatre volumes du *Bilan scientifique du service régional de l'Archéologie* sont déjà parus, qui font état de l'ensemble des recherches en cours ou achevées ainsi que des premiers résultats acquis depuis la mise en place du service<sup>72</sup> jusqu'à la fin de l'année 2022. Ce sont 124 opérations archéologiques qui y sont décrites, révélant un patrimoine riche, polymorphe, parfois inédit et rare, telle l'étude, grâce au croisement des informations obtenues par le LiDAR, le dépouillement des archives et la fouille archéologique, du bain d'enfants de *l'Ilet à Guillaume* dans les hauts de Saint-Denis, une étude pionnière<sup>73</sup>. On ne peut que se féliciter de ces parutions régulières et consistantes, tant elles sont importantes pour les chercheurs, les étudiants, les érudits et, tout simplement, les curieux du passé des terres françaises de l'océan Indien.

Afin de toucher un plus large public, l'Académie de l'île de La Réunion publie également chaque année depuis 2018 dans son bulletin annuel un bilan archéologique synthétique de l'année précédente<sup>74</sup>.

À l'heure des nouvelles technologies, il convenait aussi de donner la meilleure information possible sur ce patrimoine archéologique et la rendre facilement accessible à un large public, y compris international. C'est ainsi que, dans le cadre de la collection « *Grands sites archéologiques* » du ministère de la Culture, fut ouvert : « *Hémisphère sud. Archéologie dans l'océan Indien* » où sont déjà présentés plus de 70 sites de La Réunion, en français mais aussi en anglais<sup>75</sup>.

---

<sup>71</sup> Rapide synthèse sur la nécessité et surtout la politique de publication des résultats des fouilles : Élise BOUCHARLAT, « Les rapports de fouille et les publications », dans *Les services régionaux de l'archéologie... op. cit.*, pp. 155-160.

<sup>72</sup> Édouard JACQUOT et Marine FERRANDIS (dir.), *Bilan scientifique de l'île de La Réunion, 2011-2012-2013-2014-2015*, op. cit., 2017, 192 p. ; Virginie MOTTE, Jonhattan VIDAL, Manuelle PRIE (dir.) *Bilan scientifique de l'île de La Réunion 2016-2017-2018*, op. cit., 2019, 134 p. ; Virginie MOTTE, Jonhattan VIDAL, Mélissa BAFFERT (dir.), *Bilan scientifique de l'île de La Réunion 2019-2020*, op. cit., 2022, 136 p. et Virginie MOTTE, Olivier ROYER-PEREZ, Indrabo RABE (dir.), op. cit., 2024, 152 p. Par ailleurs, chaque volume fait état de tout ce qui a été publié, y compris les rapports d'opérations, durant les années concernées.

<sup>73</sup> Cette étude, initiée par le Département de La Réunion, réalisée par l'Inrap, a été autorisée et très largement suivie et aidée par le SRA (Virginie MOTTE, Jonhattan VIDAL, Mélissa BAFFERT (dir.), 2022, op. cit., pp. 29- 34 et pp. 44-49). Un travail inédit et novateur qui a retenu l'attention de la presse nationale et a été mis à l'honneur par la Bibliothèque Nationale de France dans le cadre d'un cycle de conférences dédiées à l'archéologie de la France. Véronique Blanchard et Vincent Miaïlle ont pu ainsi communiquer le 14 juin 2023 sur leurs travaux respectifs et conjoints sur les vestiges de la colonie pénitentiaire de La Réunion, qui éclairent l'histoire des maisons de correction de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle en France. <https://www.bnf.fr/fr/mediatheque/archeologie-de-la-france-doutre-mer-ilet-guillaume-un-penitencier-agricole-pour-enfants>

<sup>74</sup> L'Académie de l'île de La Réunion est une association « Loi 1901 » créée sous l'égide du gouverneur Hubert Garbit par arrêté du 14 mai 1913 paru au Journal et Bulletin officiel de l'île de La Réunion du 16 mai 1913. Elle a pour objet « l'étude approfondie, méthodique et raisonnée de toutes les questions relatives à l'Histoire, la Géographie, les Sciences, la Littérature et les Arts intéressant La Réunion ». L'Académie est composée d'un maximum de 25 membres titulaires et de 25 membres associés résidant à La Réunion, ainsi que d'un nombre illimité de membres honoraires et correspondants. Virginie Motte, CRA de La Réunion, membre de l'Académie depuis 2018, en est devenue Secrétaire générale en 2022.

<sup>75</sup> Le site de l'archéologie dans l'océan Indien est accessible en suivant le lien : <https://archeologie.culture.fr/ocean-indien/fr>.

Les derniers contenus anglais ont été intégrés sur le site en 2023. La version anglaise est désormais achevée et accessible en suivant cet autre lien : <https://archeologie.culture.gouv.fr/ocean-indien/en>

Par ailleurs, une collaboration entre la Dac de La Réunion et l'Inrap a permis d'accueillir sur l'île, à ce jour, trois « *Archéocapsules* ». Il s'agit d'expositions thématiques, légères et itinérantes, conçues et produites par l'Inrap pour partager avec le public la modernité de l'archéologie. Ont été sélectionnés les thèmes « *archéologie de l'esclavage colonial* », « *archéologie des migrations* », particulièrement pertinents pour La Réunion, ainsi qu'« *archéologie des sexes* ». Ces expositions circulent dans l'île depuis 2021, notamment dans les médiathèques et les établissements scolaires<sup>76</sup>.

Il y a aussi, bien entendu, les nombreux articles déjà publiés par les chercheurs dans diverses revues et actes de colloques, qui témoignent, eux aussi, du dynamisme de la recherche dans l'océan Indien et de l'intérêt des résultats acquis. Une bibliographie aussi exhaustive que possible figure d'ailleurs dans cet ouvrage qui constitue un excellent point de départ pour les chercheurs<sup>77</sup>.

Enfin, la Commission Territoriale de la Recherche Archéologique Outre-mer (CTRA OM)<sup>78</sup>, au regard de l'intérêt certain de ces recherches, a souhaité qu'une partie de celles dont les résultats ont déjà été validés, soit rapidement rassemblée et publiée en commun dans une revue scientifique régionale reconnue et de qualité, accessible aussi bien dans l'Hexagone qu'à l'international. Il faut remercier ici les responsables de la revue *Tsingy : Sciences Humaines Sud-Ouest de l'océan Indien*, d'avoir confraternellement accepté de publier ces deux numéros entièrement consacrés à l'archéologie française dans l'océan Indien et essentiellement, dans ce cas, à La Réunion. Puisse cette publication contribuer encore davantage au renforcement de la collaboration internationale dans cette zone et permettre ainsi d'en affiner et d'en parfaire la connaissance historique en s'appuyant aussi (pour ne pas dire enfin !) sur les sources archéologiques. Souhaitons que cette première ne soit bien qu'une première et que, pour cela, les moyens humains et matériels nécessaires soient accordés à la DAC de La Réunion.

Voilà, en définitive, une histoire de l'archéologie de l'île et plus largement de l'océan Indien qui est, avec un décalage chronologique, le reflet de l'archéologie de l'Hexagone, avec ses *a priori*, ses hésitations, ses mutations et ses choix, peut-être exacerbés par la distance. Mais elle révèle aussi et peut-être surtout, une implication tout aussi totale et sincère des femmes et des hommes au service de la reconnaissance et de la connaissance d'un riche et passionnant passé, sur lequel il y a encore tant à apprendre.

Si l'archéologie peut être aujourd'hui un puissant outil qui éclaire le citoyen sur les choix politiques, comme, pour faire écho à l'actualité, ceux en matière

---

<sup>76</sup> Note de la DAC de La Réunion du 6 décembre 2022 ; Inrap, La lettre d'information, numéro 83, jeudi 7 mars 2024.

<sup>77</sup> Voir également note 72, *in fine*.

<sup>78</sup> La Commission Interrégionale de la Recherche archéologique spécifique pour l'outremer (CIRA OM) n'est mise en place qu'en 2007 (1994 en Métropole), témoignant d'une activité jusque-là considérée comme... assez modeste. Elle est remplacée en 2021, tout comme en Métropole, par la commission territoriale de la recherche archéologique (CTRA OM). Cette commission est composée de sept archéologues accompagnés par un Inspecteur général du patrimoine, lui aussi archéologue. Elle donne un avis collégial et des conseils sur les recherches archéologiques pratiquées dans la zone qui la concerne. La CTRA OM traite des territoires de Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, ainsi que des TAAF. Sur la mise en place des CIRA : Wanda DIEBOLT, « Une déconcentration très scientifique », dans *Les services régionaux... op. cit.*, p. 104. Sur les CTRA et plus généralement le contrôle de l'État sur les opérations archéologiques : Jean-Olivier GUILHOT, « Le CST n'a pas trente ans ! Essai de mise en perspective du contrôle de l'État sur l'archéologie », dans *Les services régionaux de l'archéologie... op. cit.*

environnementale<sup>79</sup>, elle est aussi et surtout un formidable outil pour mieux comprendre l'Homme avec ses forces et ses faiblesses, ainsi que la fragilité, parfois même peut-être la vacuité, de nos civilisations. Puissent les chercheurs profiter utilement des résultats publiés ici pour étayer et développer leurs travaux et puisse aussi chacun tirer le meilleur parti de toutes ces expériences passées, et pourtant souvent si actuelles, pour éclairer ses choix, car n'est-il pas vrai qu'« *Il vaut mieux voir, il vaut mieux savoir, il vaut mieux apprendre que de se complaire dans l'expectative, dans la réserve...* »<sup>80</sup>.

Ce fut un honneur et aussi un véritable plaisir pour moi<sup>81</sup> que de contribuer, de manière d'ailleurs fort modeste, à la mise à disposition de tous ces acquis, souvent si nouveaux et originaux, en préfaçant cet ouvrage de qualité et en participant à son comité de lecture. Un grand merci et sincères félicitations à toutes et à tous les acteurs de cette nécessaire, utile et belle aventure. Félicitations toutes particulières à Virginie Motte, conservatrice régionale de l'Archéologie à la DAC de La Réunion de 2017 à 2024. Elle a été l'animatrice et l'âme de ce travail, sans oublier son prédécesseur, Édouard Jacquot, le premier CRA de La Réunion (2010-2017) qui s'est tant démené pour que nous en arrivions là. Il y a cru, lui aussi...

---

<sup>79</sup> Jean-François BERGER (dir.), *Des climats et des hommes*, Paris, 2012, La Découverte – Inrap, 496 p. Un sujet certes d'actualité mais qui a depuis longtemps intéressé et questionné comme en témoignent par exemple l'engouement qu'a suscité, dès sa parution, l'ouvrage alors particulièrement novateur d'Emmanuel LE ROY LADURIE, *Histoire du climat depuis l'an mil*, Paris, 1967, ou encore l'intérêt pour les grandes variations climatiques et leurs cortèges faunistiques qui ont scandé toute la préhistoire.

<sup>80</sup> Abdelmalek SAYAD, *La découverte de la sociologie en temps de guerre*, Nantes, 2013, 191 p.

<sup>81</sup> Je me suis beaucoup trop cité tout au long de ces pages et je prie de m'en excuser. Mais ayant été observateur et, plus modestement, acteur de cette évolution de l'archéologie depuis le milieu des années 1960 comme bénévole puis chercheur au CNRS, ensuite conservateur du patrimoine au ministère de la Culture (1981 à 2008\*) et enfin, durant six ans, président de l'Inrap, il était plus simple pour moi, et peut-être aussi plus judicieux, de faire au maximum appel à mon vécu, et également aux témoignages directs de mes collègues sur les actions que nous avons menées pour que l'archéologie évolue au mieux des intérêts du patrimoine, de la discipline et de ses acteurs.

\*(avec les fonctions de CRA, de DRAC et d'inspecteur général du Patrimoine).